



CONCOURS NATIONAL DE PIANO - 2025

Un programme de l'Association Coline en Ré

Préambule

*L'objectif du **Concours de piano Les Virtuoses du Cœur** est de permettre à de jeunes artistes virtuoses de faire connaître leur talent dans le cadre d'une compétition amicale de haut niveau. En participant au Concours, ces jeunes talents apportent un soutien majeur à des enfants qui n'ont pas leur chance et se trouvent souvent en très grand danger.*

Le Concours, né en 2011, est un programme de l'Association Coline en Ré qui, depuis 2003, finance grâce à la musique classique de nombreuses actions humanitaires au profit de milliers d'enfants qui vivent, et vivent mieux, sont soignés, protégés et instruits, parce que des centaines d'artistes ont donné leurs talents avec générosité.

REGLEMENT

1 - Modalité d'inscription

L'inscription au concours est gratuite. Le formulaire d'inscription est simple et disponible sur le site internet www.lesvirtuosesducoeur.com. Le candidat doit s'inscrire entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre de chaque année afin d'effectuer l'épreuve préliminaire dans la même année civile. Le candidat doit vérifier qu'il remplit les conditions d'inscription pour concourir ci-dessous indiquées au chapitre 3.

2 - Nationalité et âge limite

Le Concours National «Les Virtuoses du Cœur» est ouvert aux pianistes de toutes nationalités. L'âge minimum résulte des conditions requises pour concourir. La limite d'âge supérieure est fixée à 28 ans révolus avant le 31 décembre de l'année d'inscription.

3 - Conditions requises pour concourir

3.1 - Tous les jeunes pianistes étudiant dans un conservatoire ou dans une école de musique peuvent s'inscrire pour effectuer l'épreuve préliminaire. L'épreuve préliminaire s'impose à tous.

3.2 - Pour être sélectionnés à l'issue de l'épreuve préliminaire et être admis à concourir en demi-finale, les candidats doivent satisfaire à l'un des cas suivants:

- être élève d'un CRR, CRD, CRC en fin de 3^{ème} cycle
- être élève de l'Ecole Normale de Musique de Paris, 3^{ème} division du cycle Préparatoire et plus
- être élève de la Schola Cantorum niveau DEM
- être élève de l'un des CNSM, Paris ou Lyon
- être élève d'un conservatoire similaire à l'étranger

3.3 - Candidat libre. Il est également possible de concourir en tant que candidat libre. Dans ce cas, un dossier complet (CV, Diplômes, recommandation de professeur, etc.) doit être adressé par courrier à Coline en Ré, 21, rue Béranger, 75003 Paris ou par courriel contact@coline-en-re.com

4 - Date limite de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être reçues avant le 30 novembre de l'année en cours. Elles sont accréditées par ordre de réception. Dès lors qu'il sera accrédité, chaque candidat se verra attribuer le lieu de son épreuve préliminaire qui se tiendra chez un hôte avec lequel il sera mis en relation afin de convenir de la date de cette épreuve.

5 - Déroulement du Concours en 3 épreuves

Épreuve préliminaire :

Un premier concert de 45 minutes, programme libre, est donné par chaque concurrent lors d'un concert privé, chez un hôte disposant d'un piano à queue, entre le 1er Janvier et le 15 Décembre. À l'issue de ce concert privé les spectateurs expriment leur ressenti grâce à un questionnaire individuel et confidentiel.

Sélection des candidats :

A la fin de l'année civile, une sélection de 8 candidats est réalisée après analyse des évaluations faites à l'issue des concerts de l'épreuve préliminaire. Les candidats sélectionnés sont admis à concourir en demi- finale.

Demi-finale :

L'épreuve de demi-finale publique aura lieu le **samedi 21 mars 2026** après midi dans l'auditorium du conservatoire Léo Delibes de Clichy la Garenne. Cette épreuve est jugée par un jury professionnel composé de 6 professeurs, pianistes, personnalités musicales de renommée internationale. Le programme demandé, d'une durée de **25 minutes** par candidat, est libre. Il doit cependant comporter au moins deux pièces d'époques et de styles différents.

L'ordre de passage des candidats est déterminé par tirage au sort, effectué sous contrôle de trois administrateurs de Coline en Ré.

Le jury retiendra 4 candidats admis en finale.

Finale :

L'épreuve finale publique aura lieu le **samedi 28 mars 2026** après-midi dans l'auditorium du conservatoire Léo Delibes de Clichy la Garenne. Cette épreuve est jugée par un jury professionnel différent du précédent. Le programme libre dure **30 minutes**. Il doit cependant comporter au moins deux pièces d'époques et de styles différents.

Les jurys des deux dernières épreuves sont essentiellement composés de professeurs, de pédagogues et de solistes. L'ordre de passage des candidats est déterminé par tirage au sort, effectué sous contrôle de trois administrateurs de Coline en Ré.

6 - Attribution des prix et récompenses

6.1 - Le jury décerne quatre prix :

- **1er prix : le Prix Coline en Ré.**

Ce prix est doté, par des mécènes de Coline en Ré une somme de 1 500 euros. De plus, un concert non rémunéré sera organisé dans l'année en cours.

- **2e prix : le Prix de la « Ville de Clichy »**

Ce prix est doté, par la ville de Clichy, d'une somme de 1 000 euros. De plus, la ville offrira un concert non rémunéré, l'auditorium du conservatoire Léo Delibes de Clichy dans l'année en cours et prendra en charge l'organisation et la communication.

- **3e prix :**

Ce prix est doté, par des mécènes de Coline en Ré, d'une somme de 600 euros. De plus, un concert non rémunéré sera organisé dans l'année en cours.

- **4e prix :**

Ce prix est doté, par des mécènes de Coline en Ré, d'une somme de 300 euros. De plus, un concert non rémunéré sera organisé dans l'année en cours.

6.2 - Prix du public :

Le public qui assiste à la finale vote, à bulletin secret, pour désigner à la majorité simple le candidat de son choix parmi les quatre finalistes et attribue le Prix du Public

Pour ce prix honorifique, l'association Orphée Musique offre la possibilité aux finalistes de candidater et de présenter un projet artistique aux « 7 jours 7 concerts » de Paris.

7 - Responsabilité

Le Conseil d'administration de Coline en Ré est garant de l'équité due à chaque candidat. Il lui appartient en dernier recours, avec la direction du Concours et les présidents de jurys, d'apprécier et d'interpréter toute situation particulière.